



Réf. Farde e-Assemblées : 2227647

N° OJ : 3

Projet d'Arrêté - Conseil du 11/03/2019

Objet : Budget 2019 de la Ville.

Le Conseil communal,

Vu la Nouvelle loi communale, et notamment les articles 117 et 238 à 263;

Vu le Règlement général de la comptabilité communale, et notamment les articles 5 à 14;

Vu la circulaire du 27 juillet 2017 relative à l'élaboration des budgets communaux pour l'exercice 2019;

Considérant que les documents suivants ont été mis à la disposition des membres du Conseil conformément à l'article 96 de la Nouvelle loi communale :

- le rapport sur le budget;
- le budget par fonction;
- le budget par groupe économique;
- les annexes reprenant le détail par article (ordinaire et extraordinaire);
- les tableaux récapitulatifs;
- le plan pluriannuel des investissements (budget extraordinaire);
- la liste des transferts (subsides).

ARRETE :

Article unique :

Le Budget de la Ville de l'exercice 2019 comprenant :

- le rapport sur le budget;
- le budget par fonction;
- le budget par groupe économique;
- les annexes reprenant le détail par article (ordinaire et extraordinaire);
- les tableaux récapitulatifs;
- le plan pluriannuel des investissements (budget extraordinaire);
- la liste des transferts (subsides) est adopté.

Annexes :

[Plan d'investissements](#)

[Budget 2019 par groupe économique](#)

[Budget 2019 par fonction](#)

[Budget extraordinaire détail par article 2019](#)

[Liste des transferts 2019](#)

[Budget ordinaire détail par article 2019](#)

Rapport - Budget 2019